

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_136

OBJET : SERVICE URBANISME – MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN DROIT DE L'URBANISME SUR LES MODALITES DE RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE PC 095 488 25 00037 DELIVRE AU PROFIT DE LA S.C.I « CLELAX IMMO »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération n°D2026_14 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

VU le permis de construire référencé PC 095 488 25 00037 délivré en date du 16 février 2026 au profit de la S.C.I « CLELAX IMMO », pour un bien sis 31 rue Georges Bouchet et cadastré section AD numéros 127 et 174

CONSIDERANT le besoin en conseil et assistance en droit de l'urbanisme quant aux modalités de retrait dudit permis,

CONSIDERANT que la complexité du dossier nécessite le recours à une expertise externe dans ce domaine ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Missionner la S.E.L.A.R.L « Verpont Avocats » représentée par Maître Julien Lalanne, pour le conseil et l'assistance en droit de l'urbanisme sur les modalités de retrait du permis de construire référencé PC 095 488 25 00037 délivré le 16 février 2026 au profit de la S.C.I « CLELAX IMMO », pour un bien sis 31 rue Georges Bouchet et cadastré section AD numéros 127 et 174

Article 2 :

S'acquitter du montant de la prestation établit à **690 € T.T.C.** (Six cent quatre-vingt-dix euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire ou postal via la plateforme Chorus pro.

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 22/05/2026

Publié(e) le : 22/05/2026

Exécutoire le : 22/05/2026

Fait à PIERRELAYE, le 21/05/2026

Le Maire,

M. Éric BOSCH

